

	Allemagne
Fondement	(projet)
Appellation	Action de groupe
Champ d'application	droit de la concurrence et des cartels, protection des consommateurs et des investisseurs
Compétence	Tribunal régional supérieur du domicile ou siège social du défendeur.
examen séparé de recevabilité	Oui - procédure préalable d'inscription de l'action sur un registre électronique. Les membres du groupe ont alors 3 mois pour déclarer leur participation avec le montant de leur prétention. Passé ce délai, le Tribunal statue sur l'ouverture de la procédure d'action de groupe
conditions de recevabilité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. des conditions identiques ou semblables, de fait ou de droit, communes à toutes les prétentions des membres du groupe</li> <li>2. qu'il n'existe pas de différence importante entre les causes génératrices de responsabilité</li> <li>3. la supériorité d'une action de groupe sur les actions individuelles</li> <li>4. que le groupe soit suffisamment déterminé dans ses dimensions et sa délimitation</li> <li>5. le demandeur doit être approprié pour représenter les autres membres du groupe</li> <li>6. Le groupe doit comporter au moins 20 personnes ayant déclaré leur participation</li> </ol>

Voie de recours contre la décision de recevabilité	Oui
Représentation	les associations qualifiées (liste auprès de l'Office fédéral d'administration) les chambres de commerce et d'industrie
Intérêts défendus	Individuels.
<i>Opt out</i> ou <i>Opt in ?</i>	Opt in Les décisions du tribunal ne sont contraignantes que pour les membres participants du groupe
jury	non
Financement du recours	Par le représentant
Publicité du recours	La décision d'ouverture de l'action et le déroulement de la procédure sont publiés au registre des actions. De nouvelles demandes pourront ainsi être associées à la procédure en court de route.
Jugement final	S'il leur est favorable, chacun des participants en reçoit un exemplaire exécutoire

Rémunération des avocats	Honoraire supplémentaire possible si la procédure se termine par une transaction.
Voies de recours contre le jugement	Pourvoi en cassation devant la Cour fédérale
Transaction	Possible